

Autorisation parentale

Comme mentionné dans notre règlement d'ordre intérieur, nos activités sont réservées aux personnes de plus de 16 ans. Les mineurs d'âge (-18 ans) doivent être en possession de la présente autorisation parentale.

Nous soussignés, parents de
déclarons par la présente donner notre accord pour la participation à l'évènement « Les chroniques de draghil, chapitre 1^{er} : L'avènement des ombres » qui se déroulera du vendredi 20 au dimanche 22 novembre 2015.

Les parents et le participant mineur d'âge certifie avoir lu et approuvé le règlement d'ordre intérieur.

Fait à _____ , le _____

Pour les parents

Signature, précédée de la mention "*Lu et approuvé*"

Le participant mineur d'âge

Signature, précédée de la mention "*Lu et approuvé*"